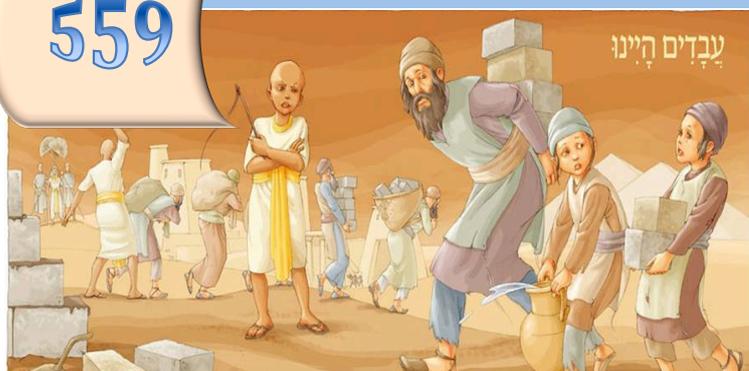


LEKHA DODI

לכה דודי

PARACHAT
METSORANUMÉRO
559

Diffusé à la mémoire de notre maître le Gaon Rav Ovadia Yossef ztsoukal.

HORAIRES CHABAT NICE
05 NISSAN 5774

Vendredi 04 AVRIL 2014

Allumage Nérot: 19H43

Chekia: 20H01

Samedi 05 AVRIL 2014

Fin de Chabat: 20H45

Rabénou Tam: 21H19

"SOYONS DIGNE DE LOUANGES"

Par Rav Moché Mergui chlita Roch Hayéchiva

Le soir de Pessah' nous lisons dans la *hagadah* : « même si nous sommes des sages *Hakhamim* (*hokhma*) tous des intelligents *Nevonim* (*Bina*) tous instruits de la *Torah* *Yod'him* (*daat*) nous sommes encore tous tenus de parler de la sortie d'Egypte et celui qui en parle longuement est digne de louanges.

Voilà une étonnante présentation de la *mitsva* de raconter la sortie d'Egypte.

1. Pourquoi l'auteur de la *Hagadah* doit-il préciser que les personnes animées de *hokhma*, *Bina* et *Daat* sont tenus de pratiquer cette *mitsva* ?
2. Ce compliment ! Celui qui en parle longuement est digne de louanges. Pourquoi s'adresse t-il particulièrement à la *mitsva* de la *Hagadah* plus qu'à une autre *mitsva* par exemple la *tsédaka* où la *téfila* ?

Pour bien comprendre la *mitsva* de la *hagadah* voyons de plus prêt les versets de la *Torah*

La Mitsva : *Chemot* 13.8 « *Vehigadta lebinkha* », et tu en parleras à ton fils ce jour là en disant : « c'est en vue de ceci (c'est-à-dire pour que j'accomplisse les *mitsvots*) qu'*Hashem* à fait pour moi que je sorte du pays d'Egypte. Ce verset décrit la *Mitsva* de parler à son fils avec des paroles fermes. En effet le mot *Hagadah* en hébreu à pour racine le mot « *guid* » qui signifie « ferme » comme il est dit *Chemot* 13.19 « *vetaghed libéné Israël* » ceux sont donc des paroles fermes que l'on doit adresser à nos enfants ce soir au moment de l'accomplissement des *mitsvots* : *Pessah'*, *Matsa* et *Maror*.

Le but de la mitsva : *Chemot* 10.2 « *Lemaan tessapere* » : afin que tu racontes à ton fils, à ton petit fils ce que j'ai fait aux égyptiens et les merveilles que j'ai opérées au milieu d'eux, et ainsi vous saurez que je suis *Hashem*. Le but de raconter ce soir à ses enfants est de parvenir à une véritable connaissance d'*Hashem* et de sa puissance.

Reste à savoir d'où sait-on que l'adulte a le devoir de se raconter à lui-même et à plus forte raison les sages entre eux mêmes. Comme il est dit dans la *Hagadah* « Rabbi Eli'ézer, Rabbi Yehochoua', Rabbi El'azar, Rabbi 'Akiva et Rabbi Tarfon ont raconté la sortie d'Egypte toute la nuit » ?

L'adulte : *Dévarim* 13.3 La *Torah* énonce : « *Lemaan tizkor et yom tsetekha* » « Afin que tu te souviennes tous les jours de ta vie, le jour où tu es sorti du pays d'Egypte ». Ce verset s'adresse directement à l'adulte qu'il doit se souvenir tous les jours de sa vie de la sortie d'Egypte.

Le *Maïmonid pessahim* chap 7.1 : Précise : « La *mitsva* de raconter le 15 Nissan les miracles et les prodiges qu'*Hashem* a fait à nos pères en Egypte » a pour référence le verset « afin que tu te souviennes tous les jours de ta vie » en précisant « Que ce souvenir s'applique en particulier le soir de *Pessah'* au moment où tu le racontes à ton fils ». La *mitsva* pour l'adulte de se souvenir tous les jours prend toute sa dimension le soir de *Pessah'*.

Les sages *Hakhamim*, les intelligents *Nevonim*, les instruits *Yod'him* conscients de l'importance de se souvenir tous les jours de ta vie, vont développer toute la nuit ce fondement qui est la base des 613 *mitsvots* pour mériter le compliment d'être digne de louanges.

Hag Sameah soyons digne de louanges !

Cachez-moi ce vice que je ne saurais voir !

(*parasha Metsora*)

Par Rav Yona Gherman

Les Sages du Talmud et du Midrash ont vu dans les plaies frappant le *Metsora* l'indice d'une dégénérescence morale, repoussant sans ambiguïté la corrélation entre la *tsaraat* et la lèpre, ou toute autre maladie contagieuse. Jusqu'ici rien d'étonnant. Il n'est pas rare que les Sages se libèrent du sens littéral (*pchat*) en s'appuyant sur une exégèse des versets leur permettant de dégager un message profond, parfois même à l'opposé du sens premier (*drash*).

Cependant lorsqu'on étudie le texte de la Torah avec ses commentateurs, on retrouve bien souvent des spécialistes du *pchat* qui tentent d'expliquer le texte en le remettant dans son contexte, sans mentionner son interprétation talmudique ou midrashique. Ce sont les *pachtanim*. Parmi les plus connus nous pouvons citer Ibn Ezra, le Rachbam ou le Sforno. Or en l'espèce, tous acceptent la lecture midrashique de notre Parasha¹. Même le Rambam, dont la réputation de rationaliste n'est plus à faire, admet explicitement que la *tsaraat* est la conséquence du *lachon hara*, la médisance, du moins lorsqu'elle s'étend aux vêtements et aux maisons après avoir frappé l'homme².

Le processus de purification du *metsora* se fait par l'intermédiaire du Cohen, de même la déclaration de son impureté s'établit-elle par l'intermédiaire de ce dernier. Le Cohen est associé au culte, il n'est pas un médecin. D'ailleurs à aucun moment la Torah ne fait-elle référence à certaines maladies contagieuses qui rendraient l'homme impur. Une personne malade peut rentrer dans le Temple. Un *metsora* ne le

peut pas. Autant d'indices, et nous ne sommes pas exclusifs, qui indiquent que la cause du mal est plus profonde, qu'il faut la chercher à l'intérieur de la personne touchée et non dans des éléments lui étant extérieurs.

Tout se joue autour de cette impureté qui éloigne, et de ce processus de purification qui rapproche. De manière générale, l'impureté n'est pas liée à la faute. Elle peut l'être, mais telle n'est pas son explication première. Celui ayant été en contact avec un cadavre devient impur. Il n'a pourtant commis aucune transgression. Il existe également certains cas, à propos du *metsora*, dans lesquels aucune faute n'a été commise. En effet la Michna enseigne que tous les juifs peuvent être atteints par la plaie de *tsaraat* (Negaïm 3, 1). La *Guemara* précise que même un enfant d'un jour est concerné (TB Arakhin 3a). Il existe donc plusieurs degrés de *touma* (impureté), profondément différents les uns des autres.

La différence ne s'exprime pas uniquement dans la cause de l'impureté, mais aussi dans ses conséquences. Certes, l'individu frappé d'une impureté doit s'éloigner, mais l'éloignement du *metsora* est total. Il ne peut même plus rester avec le reste du peuple. Le verset vient explicitement indiquer sa mise à l'écart (Vayikra 13, 46). Les Sages du Talmud y voient une cause morale : "*Puisqu'il a séparé par la médisance l'homme de sa femme et l'homme de son ami, lui aussi sera séparé [des autres]*" (TB Arakhin 16b).

La question s'impose alors d'elle-même : Pourquoi l'enfant *metsora* est-il lui aussi mis à l'écart, alors que son jeune âge ne lui permet pas de médire et de semer les graines de la discorde au sein de la société ?

Il nous semble qu'il faille chercher la réponse dans le regard des autres. Même s'il n'a rien fait, l'enfant *metsora*, par son aspect physique, rappelle la cause de la faute. La société se couvre d'un voile opaque, quasi-totalitaire, afin d'éviter l'implosion. Ce qui rappelle la médisance, et au-delà la fracture sociale, doit être mis à l'écart. On se détache du mal pour ne pas s'en imprégner, comme si la moindre allusion aux vices moraux

¹ Le Rachbam et le Sforno sont explicites dans leurs commentaires sur Vayikra 13, 2. Dans son commentaire sur le chapitre 13, Ibn Ezra présente d'abord la *tsaraat* comme une maladie, avant de se ranger à la thèse talmudique dans son commentaire sur le verset 45, au sujet des plaies s'étendant aux habits. Notons tout de même que le Ralbag fait exception, puisqu'il n'aborde le sujet qu'en termes médicaux, même en ce qui concerne les plaies sur les habits et les maisons.

² Guide 3, 47 ; commentaire sur la michna Negaïm 12, 5 et fin de Hilkhote toumat tsaraat.

provoquait dans l'esprit humain un désir de s'y soumettre.

La fabrication de tabous sert de protection primaire. On n'y pense pas donc on ne fait pas. Une telle vision du monde correspond-elle à une société évoluée, exigeant de ses membres une remise en question constante ? Nous ne le pensons pas. Depuis la destruction du Temple de Jérusalem, la loi du *metsora* ne s'applique plus. Cette situation historique peut être perçue de deux manières différentes :

-On peut considérer que la proximité avec Dieu n'est plus la même qu'auparavant. Le degré moral du peuple ayant diminué, il serait illusoire d'autant insister sur les vices moraux alors que des transgressions flagrantes se produisent continuellement chez les *Bné-Israël*.

-Mais on peut aussi considérer que Dieu accorde une nouvelle autonomie à son peuple, semblable à celle que les Sages ont acquis par rapport aux prophètes. La réflexion et l'interprétation ont remplacé la répétition d'ordres directs. La complexité constructive a remplacé un mode de communication sommes-toutes assez primaire entre Dieu et son peuple. De la même manière, la disparition de la loi du *metsora* a fait exploser les tabous. Le perturbateur n'est plus mis à l'écart, nous le côtoyons et nous devons nous confronter à lui. Il nous rappelle nos vices et nous lui rappelons les siens. L'exercice est aujourd'hui bien plus périlleux, mais il a ce mérite de faire de nous des personnes pensantes.

Nettoyer les insectes du maror D'après Rav Y. Zilberstein chalita

Une personne qui a mangé les herbes amères pour le maror mais ne la pas nettoyé des insectes qui s'y trouvent, a-t-elle réalisé la mitsva ou pas ?

On pourrait dire qu'elle a réalisé la mitsva du maror puisque l'interdit de consommer les insectes est indépendant de la mitsva du maror. D'un autre coté il semblerait qu'elle n'a pas accompli la mitsva du maror car pour ce faire elle a transgressé l'interdit de consommer les insectes.

Le Arouh' Laner dit qu'il ne faut pas suspendre des fleurs dans la souca de peur qu'elles ne laissent tomber des insectes dans le plat ! La mitsva de la souca proviendrait de la faute de consommer les insectes !

Pessah', les enfants d'abord ! Pourquoi ? D'après Rav Hirsch

Il est dit dans Chémot 12-3,4 : « Parlez à toute l'assemblée d'Israël pour leur dire, le dix du mois de Nissan ils prendront pour eux, chaque homme, un agneau par famille, un agneau par foyer ». Lorsque D'IEU a voulu transformer un peuple d'esclaves en peuple divin, exemple pour l'humanité, IL n'a pas commencé par leur donner un pays à partir duquel vont se développer des foyers et des familles ! Bien au contraire !, IL commence par fonder un foyer juif, une famille juive comme base d'un pays afin de développer « Communauté. Assemblée. Israël » (Pésah'im 64). D'IEU a d'abord transformé l'individu du statut d'esclave au statut d'homme libre et par ce fait IL lui a donné l'outil de devenir lui-même, la possibilité de se gouverner et de gérer ses biens, d'agir comme il le décide. IL lui a rendu son énergie et son bien afin de les utiliser à ses fins personnels (par opposition à l'esclave qui n'agit que pour son maître) « ils prendront pour eux un homme ! ». La première chose et la plus importante c'est qu'ils se perçoivent comme des Hommes et non plus comme des esclaves. A l'homme libre D'IEU lui a rendu sa maison, IL fonde des familles où les enfants sont rattachés à leur parent et où le souci des parents c'est l'avenir des enfants « un agneau par famille ».

« Il pourra joindre son voisin à la consommation du sacrifice de Pessah' ». Si le pauvre a besoin du riche pour subvenir à ses besoins matériels, le riche a davantage besoin du pauvre pour exprimer son rôle moral celui du souci de l'autre.

Aujourd'hui nous ne pouvons que pleurer le sacrifice de Pessah' et son enjeu, nous n'avons plus le Temple. Toutefois, il nous reste le soir du seder de Pessah'. C'est un moment privilégié pour nous rappeler les fondements de base de notre peuple. Et, en ce moment de réflexion sur l'enjeu du peuple d'Israël D'IEU a placé au cœur même de toute notre essence et existence les enfants, ils sont les fondations d'Israël.

Le H'arossète – d'après Rav Y. Galinsky zal

Pourquoi trempions-nous les herbes amères dans le h'arossète ? Le Talmud traité Pésah'im 115B explique que c'est pour atténuer l'amertume des herbes amères. Ceci pour nous apprendre qu'il n'y a pas de situation amère complètement dans la vie, il faut toujours s'efforcer de trouver le point de lumière et le couloir de l'espoir ! Les enfants d'Israël alors en Egypte grâce à leurs prières D'IEU a diminué de cent quatre-vingt-dix ans les années d'exil et de servitude ! Qui sait combien d'épreuves nous évitons grâce à nos prières ?! Là au cœur de l'amertume de l'exil nous vivons dans l'espoir et la confiance en D'IEU qu'IL nous fera connaître des jours meilleurs !

Pessah' - la liberté par la nourriture ! – par Rav Imanouël Mergui

Si on est vigilant quant aux lois de la cacheroute toute l'année, ces lois tiennent une place prépondérante durant la fête de Pessah'. J'ai très envie de dire que **Pessah' c'est la fête de la cacheroute !** Nos Sages ont émis une sévérité à Pessah' « h'amets bémachéou ! » - le h'amets rend un plat interdit à la consommation même si ce n'est qu'une entité infime de h'amets qui s'y est mélangée. Alors qu'il semblerait que le h'amets s'appelle « hétéra balâ » - sommes toutes le h'amets est un aliment cachère toute l'année, malgré tout on retrouve de nombreuses sévérités quant au h'amets comme l'appellent les décisionnaires « h'oumra déh'amets ». Le nettoyage intense du h'amets (!) de la maison, la recherche minutieuse du h'amets, la cachérisation de toute la cuisine, le choix des produits consommés, les coutumes diverses quant à l'abstention de consommer certains aliments, c'est autant de lois nous éloignant du h'amets. Ce produit si vital qu'on consomme grandement toute l'année se voit au banc des accusés durant la semaine de la fête de Pessah'. Quelle que soit la raison profonde pour laquelle la Tora nous ordonne de ne point le consommer il est de toute évidence une invitation à la réflexion de notre rapport avec la nourriture. Ces vingt dernières années les produits dits "cachère lépéssa'h" se sont multipliés à grande échelle. On trouve sur le marché un choix considérable de tout ce qui peut exister en "cachère lépéssa'h" et ce phénomène est très bien ; même s'il faut être très vigilant aux différents labels de cacheroute, comme toute l'année d'ailleurs. Tossfot au début du traité Pésah'im 2A défend l'idée que notre pain étant permis à la consommation toute l'année et n'est interdit seulement à Pessah' nous conduit facilement à transgresser vu le mal qu'on a de s'en séparer – « lo bédilé miné », c'est la raison de toute ces sévérités ! En réalité si l'homme a du mal à pratiquer strictement les lois de la cacheroute c'est parce que le sens de ces lois nous est complètement inconnu. Mais si on veut être honnête on dira que la raison de notre difficulté ne découle pas de l'absence de sens mais plutôt de la difficulté de s'abstenir de manger. Dans quel cas peut-on user de souplesse en matière de halah'a pour s'autoriser, par exemple, de manger chez quelqu'un qui ne respecte pas correctement les lois de la cacheroute ? C'est une question qui touche tout le monde, on est souvent confronté à ce genre de question. Mais mangez donc, c'est cachère ! Ou d'autres disent encore : si tu ne manges pas tu vas vexer ! La vexation d'autrui m'autorise-t-elle à manger ce qu'elle me présente ?! Je n'ai d'ailleurs jamais compris pourquoi certains se vexent quand on ne mange pas leur cuisine ??? Te définis-tu par la nourriture que tu m'offres ? Ce n'est pas toi que je repousse, c'est ton assiette ! Notre amitié se définit-elle par le partage de nos repas ? Quelle place a la vexation dans ce refus de manger ce que tu me présentes – surtout que je base ce refus sur ce que la Tora **nous** a ordonné ! Au contraire tu devrais te réjouir que je ne mange pas chez toi les yeux fermés, ceci te sauve à toi aussi de ne pas manger ce qui est un problème pour la Tora. Manger cachère c'est : ne mange pas "quoi" et "où" n'importe comment ! On invite l'autre à manger aveuglément, on lui dit tais-toi et mange. Ceci est de la dictature. Toi qui veux que je mange ta cuisine sans soulever aucune question me reproche à moi d'être intolérant mais c'est toi qui es intolérant. Demander à l'autre de manger ma cuisine sans soulever aucune question est de l'intolérance. Mange et tais-toi ! Ce n'est pas celui qui ne mange pas qui est intolérant c'est celui qui refuse que l'autre ne mange pas qui est intolérant voire irrespectueux. Mais pourquoi cet exercice si pointu autour de la cacheroute précisément durant la fête de Pessah' ? Manger cachère c'est la liberté. Je suis libre de manger. Ce n'est pas la nourriture qui m'appelle. Ce n'est pas toi qui va me dire ce que je dois manger. Manger tout et n'importe quoi sans aucun recul c'est de l'esclavage. Le phénomène de la vie nous a poussé à cette réflexion : un enfant affirme qu'il est grand en refusant que sa maman lui donne à manger, il veut tenir la fourchette à sa guise. On sait que la raison pour laquelle un enfant refuse ce que sa mère a cuisiné n'est certainement pas le "c'est pas bon" qu'il prétexte mais c'est de faire comprendre à sa mère que c'est lui qui décide de ce qu'il ingurgitera et que personne au monde ne lui dictera ce qu'il présentera à sa bouche. J'étais invité chez un ami et j'ai refusé (bien entendu) de toucher à sa nourriture – pour des raisons de cacheroute ! Il s'est vexé... Je lui ai dit : dans ta vie n'as-tu jamais refusé ce que ta mère a cuisiné pour toi... ?! Il a souri !